

ABONNEMENT

Numéro : 30 fr.
Un an : 360 fr.
Six mois : 180 fr.
Trois mois : 90 fr.

Poste :

Un an : 35 fr.
Six mois : 18 fr.
Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, — — — — 30
Faits divers, — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 AOUT

Le Comte de Paris

M. Pierre de Witt publie, dans le der-
nier numéro de la Revue du Monde latin,
une intéressante étude sur Monseigneur le
Comte de Paris. La France, dit-il, tient
toujours en réserve des forces auxquelles
elle fait appel dans les grandes crises. La
Monarchie est aujourd'hui une de ces forces.
C'est le gouvernement en réserve que
la France garde pour se sauver. L'instinct
de la France ne la trompe pas ; la Monar-
chie l'a faite, la Monarchie la refait. Œuvre
difficile, mais devant laquelle ne reculeront,
ni le pays lassé de la République, ni celui
que sa naissance a désigné pour le trône.
Monseigneur le Comte de Paris sait la gran-
deur de sa mission, il est prêt à la remplir
et nous a dit comment il la comprenait.

C'est ce devoir dont il a voulu s'acquitter
pour sa part M. de Witt. Dans son intéres-
sante étude, le passage suivant nous a par-
ticulièrement frappé, parce qu'il correspond
à une des plus vives préoccupations de
l'heure présente :

« Le Comte de Paris est de « son temps
et de la nation » comme l'avait désiré son
père. Il aime la France en petit-fils d'Henri
IV, mais c'est un Français moderne. Pas-
sionnément attaché aux gloires de la vieille
France, c'est pour la France moderne qu'il
vit et qu'il veut régner, c'est la France de
1888 qu'il veut arracher à ceux qui regar-
dent en arrière vers la Terreur ou vers la
Commune.

« Ce sentiment profond, généreux des
besoins et des droits de la société moderne,
le Comte de Paris ne s'est pas contenté de
l'exprimer par des discours, ou dans des
programmes. C'est de près, c'est par une

enquête personnelle qu'il a tenu à étudier
des grands problèmes dont la solution agite
le monde. Le Comte de Paris peut parler
des travailleurs, des petits, des humbles en
homme qui les connaît et qui a prouvé qu'il
les aimait. Il les a vus à l'œuvre en Angle-
terre d'abord, puis en France quand le sol
de la patrie lui a été rendu. Ouvriers de
Belleville ou de la Villette, mineurs de la
Grand'Combe ou d'Anzin, cultivateurs des
campagnes, il les a visités, il a causé avec
eux de leurs travaux et de leurs fatigues,
non pas seulement en statisticien curieux de
recueillir des chiffres ou de vérifier des cal-
culs, mais en homme soucieux des intérêts
des autres hommes, en chrétien plein de
sympathie pour leurs souffrances, en prince
désireux d'être le roi de tous et le premier
serviteur de la France. »

La peur gagne la Presse

Le Temps, qui n'est pas l'ennemi d'une
petite grève, à l'occasion, émusillant les
Patrons, se plaint que son député Basty
aille beaucoup trop loin. Il est obligé de
reconnaître que l'on va au delà du but que
l'Opportuniste avait assigné à la désorgani-
sation sociale. La Révolution elle-même
se trouve dépassée. Elle voulait l'affranchis-
sement du Travail, non le Communisme, et
le Temps pense que « c'est une chose at-
tristante d'être obligé de rappeler cela cent
ans après la Révolution » !

« Nos prétendus révolutionnaires d'au-
jourd'hui ont pris exactement le contrepied
de leurs devanciers : ils font la guerre à l'in-
dividu au nom de l'Etat ; ils travaillent à
écraser les travailleurs libres sous le poids
de corporations fermées dont ils emprun-
tent les principaux traits aux souvenirs de
l'ancien régime ; enfin, ils n'accordent à
l'ouvrier qu'un droit : celui de cesser le tra-
vail. Encore si la jouissance de ce droit dé-
pendait de celui qui l'exerce, on pourrait le
plaindre et non le blâmer d'en faire un
usage aveugle ; mais il n'en est pas ainsi ;
la cessation du travail est imposée à l'ou-

vrier même qui n'y songe pas, qui n'en veut
pas, qui en souffre pour lui-même et pour
les siens, mais qui doit la subir pour servir
les desseins de quelques meneurs.

« C'est à ce spectacle inqualifiable que la
grève des terrassiers nous fait assister. Elle
n'a été motivée par aucun différend entre
ouvriers et patrons : c'est une génération spon-
tannée partie d'un vote imprudent du Conseil
municipal, mais qui n'a sa source ni dans
une diminution de salaires, ni dans une
augmentation des objets de première néces-
sité, ni dans un phénomène économique
quelconque. Quelques agités l'ont inventée de
toutes pièces, et, au moment où la masse des
ouvriers n'en avait pas la moindre idée, le
parti de la révolution violente s'en est emparé
pour la développer et la grossir, et les sur-
vivants et revenants du boulangisme l'ont
exploitée avec leur impudence ordinaire. »

Les Débats sont tout aussi agités du peu de
retenue de ces citoyens :

« Quand on suit avec attention les inci-
dents quotidiens de la grève des ouvriers
terrassiers, il est impossible de ne pas être
frappé du caractère suraigu qu'a pris le conflit
des son origine. Nous ne sommes plus en
présence d'un simple différend entre ou-
vriers et patrons provoqué par une ques-
tion de salaire ; nous assistons à la lutte du
travail et du capital, et encore n'a-t-on soin de
nous prévenir que la grève actuelle n'est
que le prélude d'une guerre autrement meur-
trière, une simple escarmouche avant l'enga-
gement général. Quant à la question de salaire,
elle n'est déjà plus en cause ; les politiciens
qui ont pris la direction de mouvement ne
s'occupent pas de ces détails. — Peu leur
importe que les terrassiers soient payés à
raison de 60 cent. ou de 40 cent. l'heure ;
ce qu'ils veulent, c'est provoquer une grève
générale de tous les ouvriers du bâtiment et met-
tre les patrons capitalistes à la merci de ceux
qu'ils sont censés exploiter.

« Leurs déclarations répétées ne laissent
subsister aucun doute sur ce point. Il s'agit
de réaliser le programme des congrès ou-
vriers resté jusqu'à présent à l'état d'utopie
et de « socialiser » les forces productives.

Aujourd'hui, les entrepreneurs de terrasse-
ment sont seuls en cause ; demain, ce sera
le tour de leurs confrères du bâtiment, de
lameublement et du vêtement. Le plan de
bataille est nettement tracé et l'armée socia-
liste paraît décidée à ne mettre bas les armes
qu'après son exécution intégrale.

« Jamais dans un pays civilisé on n'a fait
appel aussi directement à la violence et on
n'a poussé aussi ouvertement les ouvriers
aux moyens extrêmes. Dès le premier jour
de la grève, des provocations au meurtre et
au pillage se sont fait entendre. « Vous êtes
20.000, s'écriait à la tribune un des prin-
cipaux orateurs des réunions publiques,
et il ne se trouve pas parmi vous dix hom-
mes résolus pour jouer du couteau et
faire leur affaire aux patrons. Vous êtes
donc des lâches ! »

En présence de pareilles excitations, on
ne s'étonne plus que les ouvriers aient re-
cours à des moyens qu'ils n'avaient guère
employés jusqu'alors, et que, imitant l'exem-
ple des grévistes de Charleroi, ils envahis-
sent les chantiers et obligent à cesser la be-
sogne leurs camarades désireux de travail-
ler. Nous reproduisons plus loin une circu-
laire de M. le préfet de police, de laquelle il
semble résulter que le parquet hésite à ré-
primer quelques-uns de ces actes de vio-
lence, et qu'il ne considère comme tombant
sous le coup de l'article 414 du Code pénal
que les voies de fait commises directement
sur les personnes, non pas les destructions
de tombereaux ou d'outils. Cette interpréta-
tion ferait la partie trop belle aux grévistes.
Nous espérons bien qu'elle ne prévau-
dra pas.

Espérez, ô Débats / Espérez toujours, on
n'est pas républicain pour des prunes. Ceux
qui connaissent mieux la situation savent
fort bien que M. Lozé ne peut rien contre
les grévistes, contre les adeptes de Floquet
et de Lockroy. Ces derniers l'ont dit dans
leurs récents voyages ; ils entendent favori-
ser leurs disciples ; ils ne reculent pas de-
vant l'application des théories qu'ils ont ex-
posées à leurs électeurs dans les réunions
publiques autrefois.

47. Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN
CHAPITRE XV
L'ardoisière souterraine

Lorsque Symphorien Beaudrillard avait senti le
Sagittaire se dégager de la colonne d'eau qui
l'avait entraîné dans une sorte de caverne souter-
raine et tomber dans le vide, il s'était écrié perdu
et, inclinant le front sur les planches du bateau, il
avait fait en hâte ses dernières prières.

A côté de lui, couché à plat-ventre au fond de
la barque, il entendait Charlot réciter à demi-voix
son acte de contrition.

C'est en de pareils moments qu'on se souvient
de sa mère, des prières qu'elle vous a apprises,
des conseils qu'elle vous a donnés, et qu'on se
jette avec abandon dans les bras de Dieu.

Autour du bateau, la nuit était profonde, nuit
noire, nuit absolue, dans laquelle aucun objet ne
pouvait être aperçu.

Mais le bruit d'eau, de cascade, de caverne
s'empressant, était toujours de plus en plus fort.

Tout à coup il y eut un choc violent. Beaudril-
lard et Charlot furent heurtés avec force, le front
contre les planches du Sagittaire, et demeurèrent
muet et évanoui.

— C'est la fin, murmura Symphorien.
Il crut entendre l'enfant appeler « maman ! »

Et pourtant la mère de Charlot était morte depuis
longtemps, mais qui dira le puissance des souvenirs
à de tels instants !

En même temps, l'eau jaillit autour des deux
hommes et rebomba sur eux de tous côtés.

Il y eut un instant d'horrible angoisse. Beau-
drillard et le Furet, muets, immobiles, couchés
l'un contre l'autre, respiraient à peine. Une seule
chose était certaine, et Symphorien en avait une
perception nette : c'est que la barque était tombée
à plat sur une nappe d'eau et qu'elle flottait.

Deux ou trois minutes s'écoulèrent ainsi, et le
Furet, le premier, releva la tête en tremblant.

— Nous ne sommes donc pas morts ? murmura-t-il.

— Non, Charlot, répondit Beaudrillard, pas
encore, mais c'est tout comme.

Malgré tout, le Furet n'était point fâché de
n'être point mort, et déjà une lointaine espérance
se faisait jour dans son esprit.

Mais quelle apparence de sauver sa vie en des
circonstances si critiques, au fond d'une caverne
remplie d'eau ?

Un bruit continu se faisait entendre à une petite
distance du Sagittaire, c'était le bruit d'une
cascade jaillissante. L'oreille distinguait très
clairement le mouvement des eaux.

Bientôt même ce bruit devint de plus en plus
éclatant. Dans le remous de la masse liquide, le
Sagittaire se rapprochait de la chute.

Déjà des gouttelettes tombaient sur les deux
hommes.

Alors Beaudrillard se souleva, écouta un instant
et comprit toute la gravité de sa situation. Si
l'obscurité avait été moins épaisse, on eût vu ses
traits se contracter en un instant. Il se dressa
subitement et, à tâtons, chercha les rames.

Hélas ! il n'y en avait plus qu'une ; l'autre avait
été brisée ou perdue dans la chute.

Mais Beaudrillard était homme d'action et bon
marin. Sans perdre une seconde, il cria :

— Range-toi, petit, ou nous sommes perdus.
Nous allons sous la cascade.

Le Furet se plongea sous les bancs, et Sympho-
rien, debout, rattachant ses jambes et ses bras dans
un suprême effort, fit jouer la rame à droite et à
gauche, alternativement, et fut assez heureux pour
éloigner le Sagittaire.

Il était temps : déjà une grosse nappe d'eau
était tombée à l'avant de la barque.

Beaudrillard continua de ramer pendant une ou
deux minutes ; la barque s'éloignait toujours.

Tout à coup elle se heurta sur un corps dur et
s'arrêta net.

Symphorien tomba à la renverse, poussa un cri
de douleur, se releva, et, à genoux, alla tâter de
la main le corps sur lequel le Sagittaire restait
appuyé.

Il eut une seconde d'hésitation, puis il poussa
un cri.

— Une carrière souterraine ! voici la muraille !
Un instant après, Beaudrillard qui tenait tou-
jours la main appuyée sur la pierre et la sentant
glisser lentement, cria de nouveau :

— Nous montons.
Et il acheva en lui-même :

— Dans un instant nous serons écrasés sur la
voûte.

Alors il appela l'enfant à son aide.

— Charlot, dit-il, il faut chercher notre salut
jusqu'au dernier moment, et défendre notre vie.
Va voir si le gouvernail n'est pas brisé.

Le Furet se releva et se glissa jusqu'à l'arrière.

— Non, s'écria-t-il, le gouvernail fonctionne
encore.
— Eh bien, gouverne à droite, pendant que je
vals ramer, nous chercherons une issue, s'il y en
a une. C'est notre chance de salut.
Charlot exécuta le mouvement, et Symphorien
recommença à manier sa rame. Le Sagittaire s'en
alla, lentement, faisant le tour de la caverne qui

Non, on ne poursuivra pas les meneurs.  
Non seulement on ne les poursuivra pas, mais la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen étudie une législation qui les constitue plus sûrement, plus légalement, plus absolument maîtres de la situation.

Ah! ça va bien pour la Sociale et pour M. de Bismarck. Cet heureux chancelier a toutes les cartes en mains pour obtenir du Czar ce qu'il désire.

La République a donné à M. de Bismarck tout ce qu'il s'en était promis. Il peut même trouver qu'elle dépasse la mesure.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

### PRÉFET DE POLICE

M. Lozé, préfet de police, a adressé, confidentiellement, aux commissaires de police la circulaire suivante :

Messieurs,

Je vous informe que le parquet n'a pas cru devoir donner suite à certains procès-verbaux dressés, ces jours derniers, contre des grévistes pour entrave à la liberté du travail.

Il estime que par suite de l'abrogation de l'article 416 du Code pénal par la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, les voies de fait, de nature à entraver le libre exercice du travail, ne sont punissables que si elles ont été directement exercées sur les personnes, et que, par conséquent, ne peuvent être poursuivis ceux qui, comme la plupart des grévistes arrêtés ces jours-ci, se sont bornés à détruire des outils ou à renverser des tombereaux sans avoir préalablement menacé ou frappé les ouvriers dont ils cherchaient à interrompre le travail.

Vous aurez donc, le cas échéant, à bien spécifier, dans vos procès-verbaux, la nature des menaces ou bris, voies de fait, à la charge des grévistes contre lesquels vous verbaliserez et à faire ressortir, s'il y a lieu, que, par exemple, la destruction des outils a été précédée de menaces faites à l'ouvrier entre les mains duquel se trouvaient les outils, ou que le renversement d'un tombereau n'a eu lieu qu'après menaces ou voies de fait envers son conducteur.

Le préfet de police,  
Lozé.

Il faut dire les origines de cette circulaire. Des grévistes ont assailli des terrassiers en train de travailler, ils les ont menacés, ils ont vidé leurs tombereaux, ils ont détruit leurs outils : on les a traduits en police correctionnelle sous la prévention d'atteinte à la liberté du travail, et le tribunal les a acquittés, sous prétexte que les voies de fait de nature à entraver le libre exercice du travail ne sont punissables que si elles ont été directement exercées sur les personnes.

On arrache ses outils à un ouvrier et on les détruit, on vide son tombereau et on l'oblige à le remplir une seconde fois : la voie de fait n'a pas été exercée contre sa

personne ! C'est beau, les avoués, dit Belami dans la *Boule*. Mais c'est encore bien plus beau, les juges épurés !

Faut-il donc assassiner un ouvrier pour commettre une atteinte au libre exercice du travail, qui soit punissable ?

Dans cette singulière anarchie où nous vivons, il n'y a plus ni justice ni police : leurs jugements et leurs circulaires rappellent ceux de la Commune. L'ouvrier n'est plus protégé dans son travail : si des grévistes, si des forcenés, envahissent son chantier, lui font entendre des menaces, lui volent ses outils, détruisent son travail et qu'il se plaigne, les juges lui disent, la toque sur l'oreille :

« Vous êtes encore en vie ? Donc, farceur, vous pouvez encore travailler. On a attenté à votre pioche, à votre pelle, à votre tombereau : mais on n'a pas attenté à votre personne. C'est très subtil, les lois ! Allez-vous asseoir ! »

Et le préfet de police dit aux grévistes : « Vous pouvez mettre à sac tous les chantiers, arrêter tout le travail de Paris, mais n'assassinez personne ! moyennant quoi, d'après les juges épurés qui nous interprètent le Code, vous n'aurez pas porté atteinte à la liberté du travail ! »

Ce pauvre préfet ! il a l'air de trouver cette jurisprudence bien étrange : mais c'est déjà quelque chose qu'il n'ait pas été rendu civilement responsable des procès-verbaux inspirés par le bon sens de ses agents !

### LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'une pareille monstruosité incomberait-elle au parquet, comme on semble l'insinuer ?

Mais nous n'osons supposer qu'avant d'assumer la responsabilité d'une interprétation aussi étrange de la loi, les magistrats n'aient point consulté le garde des sceaux.

De même, le préfet de police, en contact quotidien avec le ministre de l'intérieur actuellement à Paris, aurait-il osé lancer une pareille circulaire sans avoir eu l'assentiment de M. Floquet ? M. Lozé n'est-il point, même en cette affaire, le simple exécuteur des ordres ministériels ?

Cette supposition nous paraît d'autant plus admissible que la République Française écrit textuellement :

« La circulaire de M. le préfet de police doit être retirée et désavouée sur l'heure. Elle est inexplicable. Il est incompréhensible qu'elle ait pu être écrite. Il serait encore plus incompréhensible que le Parquet et la préfecture de police eussent agi, comme on nous l'affirme, sous les ordres formels de MM. les ministres de l'Intérieur et de la Justice. »

Où est le gouvernement ? Mais le voilà, et certes il n'était pas difficile de reconnaître, dans une circulaire qui soulève l'indignation publique, le main du parti radical et jacobin qui tient le gouvernement de la République !

M. Lozé, préfet de police, va devenir légendaire.

La circulaire que l'on vient de lire était si scandaleuse qu'il y a eu une explosion d'indignation.

Beautilard fit pieusement et longuement un signe de croix, puis, appuyant sa rame sur une des anfractuosités de la voûte qui n'avait pas été taillée avec art, et s'arc-boutant des deux pieds sur la planche centrale du bateau, donna une poussée formidable.

Le Sagittaire bandit sur les eaux, et tout à coup se heurta violemment à une paroi, rebondit et toucha encore de son gouvernail.

Beautilard courut à l'avant et étendit sa main. — Je touche la muraille, cria-t-il.

Charlot fit le même mouvement. — Et moi aussi, cria l'enfant.

— C'est singulier.

— On n'entend presque plus la cascade.

— Non... et on peut se tenir debout ! Où donc est la voûte ?

Tout à coup, Charlot se redressa et poussa un cri perçant :

— Monsieur Beautilard, je vois le jour, je vois le jour !

Symphorien leva les yeux, et, comme du fond d'un puits, bien loin, à peine perceptible, il distingua, en effet, une vague lueur et une étoile qui scintillait.

Alors, il comprit tout.

— Sauvés, sauvés ! s'écria-t-il. Charlot, à genoux ! remercions Dieu !

(A suivre.)

Le malheureux préfet avait pris toutes les précautions possibles pour que sa circulaire relative à l'arrestation des grévistes restât inconnue du public. Il l'avait fait remettre directement et personnellement à chaque commissaire de police. L'enveloppe qui la contenait portait la mention suivante : « Cabinet ; confidentiel, à M. X..., commissaire de police. » Tous ces mots étaient soulignés au crayon bleu. Malgré toutes ces mesures, la pièce secrète de M. Lozé a été, on le sait, communiquée aux journaux.

M. Lozé fait rechercher le coupable, et, en attendant qu'il l'ait trouvé, il déchire sa circulaire et la remplace par une autre absolument contraire. Les commissaires de police auront une triste idée de leur chef. Quant aux grévistes, ils ne pourront qu'en éprouver autant d'ahurissement que de colère. On se moque d'eux.

Voici la nouvelle circulaire du préfet de police :

Paris, le 2 août 1888.

Monsieur le commissaire,

Veillez considérer comme non avenue la circulaire confidentielle qui vous a été adressée par télégramme du 31 juillet, 5 heures du soir, les individus coupables d'enlèvement, de détournement et de bris d'outils et ceux qui ont renversé des chargements contenus dans des tombereaux étant l'objet de poursuites judiciaires.

H. LOZÉ.

### L'ÉCHAUFFOURÉE DE LA RUE VILLEDU

La grève des terrassiers ne préoccupe pas seule la préfecture de police. Les manifestations des coiffeurs contre les bureaux de placement continuent et avant-hier a éclaté à ce sujet, dans la rue Villedu, une sanglante échauffourée.

Les garçons coiffeurs avaient organisé, dans l'après-midi, à la Bourse du travail, une réunion, pour protester contre les bureaux de placement.

Ils se rendirent tout d'abord rue Coquillière, 42, où ils arrachèrent les plaques de la devanture d'un placeur, et les jetèrent rue de la Banque, sous les roues de l'omnibus Belleville-Louvre.

Mais les agents s'étant montrés, les manifestants se dirigèrent sur la rue Villedu, où, au n° 7, est situé un bureau de placement.

Après avoir brisé les carreaux et la devanture, ils pénétrèrent dans le bureau, jetant par la fenêtre tout ce qui s'y trouvait.

En présence de ce véritable pillage, les agents sortirent du poêle situé à deux pas. Les uns se placèrent devant le bureau de placement, pendant que les autres tentaient de faire reculer les manifestants, qui étaient au moins au nombre de trois cents.

Un agent, nommé Guillin, se trouvant entouré par la foule, dégaina. Mais son sabre fut saisi et il ne put s'en servir. Pendant ce temps, les garçons coiffeurs l'assommèrent à moitié, le frappant violemment à coups de cannes, à coups de poing et à coups de pied.

Ne se trouvant pas en force, les agents furent obligés de reculer et le bureau de placement, de nouveau envahi, fut complètement dévalisé.

Mais les agents de la 44<sup>e</sup> brigade centrale survinrent à ce moment et repoussèrent les manifestants.

Deux individus furent arrêtés, les nommés Mouton et Mercier.

Les garçons coiffeurs se replièrent alors sur la Bourse du travail.

Une autre bande s'était dirigée rue de Cléry où, au n° 85, se trouve la chambre syndicale de la corporation des ouvriers de l'alimentation. Elle chercha bien à faire du tapage, mais les agents la dispersèrent, après avoir procédé à l'arrestation du nommé Brésson.

A quatre heures du soir, une seconde réunion a été tenue à la Bourse du travail.

Soudey, qu'on retrouve toujours quand il s'agit de bureaux de placement, et qui est déjà passé en cour d'assises pour faits de violence contre les placeurs, prend le premier la parole, déclarant qu'il faut se rendre solidaires des individus arrêtés et aller manifester de nouveau.

Mais, cette fois-ci, les manifestants se trouvent en face des brigades centrales, qui étaient arrivées dans l'intervalle, sous le commandement de l'officier de paix Montillier.

Soudey, qui se trouvait à la tête des manifestants, veut forcer la ligne des agents ;

ceux-ci naturellement s'y opposent et cherchent à s'emparer de Soudey, qui, suivi de ses amis, se réfugie alors chez le marchand de vins qui fait le coin de la rue Villedu et de la rue Richelieu.

Les agents les suivent et une véritable bataille s'engage dans la boutique. Les soucoupes, les verres, les carafes, tout sert de projectiles aux combattants.

La victoire reste enfin aux agents, qui opèrent un certain nombre d'arrestations. Quant à Soudey, il avait réussi à s'échapper et à se rendre à la Bourse du travail, où il organisa une troisième réunion, pour protester contre les arrestations.

La corporation des coiffeurs a organisé pour le soir une réunion à la suite de laquelle une délégation a été nommée à l'effet de réclamer la mise en liberté des prisonniers.

Louise Michel, que l'on n'avait pas vue depuis longtemps, se remet en scène à l'occasion de ces grèves.

## INFORMATIONS

Nous avons signalé les succès que les conservateurs ont remportés, dimanche dernier, aux élections de Conseils généraux.

Une quatrième élection a eu lieu dans l'Ardèche. Le gouvernement s'est bien gardé d'en communiquer le résultat.

Il s'agissait de remplacer M. Deguilhem, député décédé et conseiller général du canton de Montpezat.

Le candidat monarchiste, comte Pavin de Lafarge, a été élu.

C'est un nouveau siège gagné.

A Paris, au concours général, M. Lockroy, voulant prouver que la connaissance de la langue latine est inutile pour écrire le français, a cité l'exemple de M. de Maintenon, laquelle, a prétendu M. le ministre, ne savait pas le latin... !!

Qu'ont dû penser les élèves de rhétorique en entendant le ministre pétaugier de cette façon... dans le baquet de l'erreur ?

Les habitants de Montrouge ont ouvert une souscription pour faire couler en bronze la statue du capitaine de frégate Larret de Lamalgnie, œuvre du sculpteur Desprez.

A l'occasion de la fête patronale, la maquette du monument a été inaugurée dimanche dernier, en présence des autorités civiles et militaires. M. le vice-amiral Krantz, ministre de la marine, s'était fait représenter par son officier d'ordonnance.

Le monument est érigé sur terrain de l'ancien parc, à quelques centaines de mètres du fort de Montrouge, où M. Larret de Lamalgnie s'est distingué pendant la guerre franco-allemande. Le ministre de la marine va offrir au comité de souscription le métal nécessaire à la fonte.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Tramways saumurois

Une simple réflexion, s. v. p., à propos des tramways qui recommencent, pour la dixième ou vingtième fois peut-être, leurs « gyrées » dilatoires, et qui viennent encore d'exposer la vie à plusieurs personnes sur la levée de Limoges.

Si les agissements des tramways étaient le fait de gens réputés réactionnaires ; Si la manière insidieuse dont l'affaire a été lancée dans le commencement ;

Si les boniments onctueux qui ont entortillé jusqu'à domicile d'innocents actionnaires ;

Si la kyrielle de directeurs, concessionnaires, sous-concessionnaires ou entrepreneurs, qui depuis cinq ans se passent de main en main le pigeon à plumer, et où personne ne connaît goutte ;

Si cette fameuse société — de 4 millions 550.000 francs — et qui semble n'avoir plus le sou pour terminer enfin 16 kilomètres de rails économiques, sur une route déjà faite et obtenue pour rien ;

Si cette belle route massacrée, — et pourquoi?... où est la nécessité et l'intérêt d'un tel projet public d'une telle entreprise ? —

Si cette boue sempiternelle où nagent le tramway et ses riverains ;

Si le mépris et l'inexécution tant de fois signalés du cahier des charges ;

Si les accidents déjà sans nombre et graves, occasionnés par le tramway, et qui nous en promettent encore tant d'autres; Si, encore une fois, tout cela — et le reste — était le fait des infâmes réactionnaires, n'ayant pas au chapeau la cocarde républicaine;

Quels éreintements, quel vacarme (d'au-tres diraient quels engueulements), sur toute la ligne de la presse radicale, auraient accueilli depuis longtemps, houpillé et enterré les éditeurs responsables d'une si odieuse fumisterie!

Certainement tout Saumur, y compris les républicains de toute nuance, en serait déjà sourd.

Et ces honnêtes gens — pour qui Marianne est la plus candide, la plus loyale, la plus désintéressée, la plus amoureuse du bien public, la plus affamée de justice, en un mot la plus sacrée fille du monde — trouvent charmant le tramway où ils ont de la monnaie.

Ils détournent les yeux de la poutre qui creva leurs lunettes, cherchent la paille dans l'oeil du voisin, et passent le meilleur de leur temps à crier au Jésuite!

Tous de farceurs!

X.

Les travaux de construction de la voie de garage, sur le quai de l'Hôtel-de-Ville, sont suspendus depuis hier.

A quoi cela tient-il? R. s. v. p.

SAUMUR.

Ce matin, M. L'Hôte, lieutenant-écuyer à l'Ecole de cavalerie, a été grièvement blessé. Son cheval, en tombant, a entraîné le cavalier, et tous deux ont roulé pêle-mêle.

On a relevé aussitôt le sympathique officier; mais il était sans connaissance.

Transporté à l'hôpital, M. L'Hôte, malgré les soins les plus pressés, n'avait pas encore repris connaissance à onze heures. A ce moment, le général L'Hôte, son oncle, n'avait pu encore se faire reconnaître du blessé.

Par décision ministérielle du 13 juillet 1888,

M. Robin, capitaine au 26<sup>e</sup> régiment de dragons, a été désigné pour passer à la 5<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte, en remplacement de M. Bolachin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LA SAINT-DOMINIQUE A SAUMUR

Hier soir, les chapeliers de Fenet se sont réunis pour fêter leur patron, saint Dominique. Avec des résidus de coco, ils avaient formé des guirlandes qui traversaient les rues de Fenet et de Notre-Dame, et à la nuit ils y ont mis le feu.

L'effet produit a été très heureux: des suspensions en feu de coco au milieu de la chaussée jetaient une vive lumière qui éclairait le quartier comme des flammes de Bengale. Ailleurs, il y avait des girandoles de lanternes vénitienes.

Chans, pétards, fusées, bale, rien n'a manqué pour fêter le fondateur des frères prêcheurs et celui qui a établi la prière du Rosaire.

Que saint Dominique leur accorde en échange sa haute protection!

Hier, vers trois heures de l'après-midi, une charrette chargée de tuffeaux, passant au Port-Cigongé, est tombée dans la Loire à la suite d'une fautive manœuvre de direction. Les deux chevaux qui étaient attelés à la charrette ont pu être retirés sains et saufs.

Deux heures après, sur la rive opposée du fleuve, en face l'hôtel Budan, un jeune garçon de 11 ans, nommé Chaussepied, péchait sur le chemin de halage. S'étant approché trop près du bord, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Quelques pêcheurs se trouvaient heureusement à une vingtaine de mètres de la victime. L'un d'eux, le nommé Courtigné, âgé de 49 ans, ouvrier teinturier, se jeta à la nage et retira le jeune imprudent au moment où il allait disparaître, entraîné par le rapide courant.

Courtigné a droit aux plus vives félicitations pour son sang-froid et son courage. C'est, nous a-t-on dit, le troisième personnage que ce jeune homme retire de l'eau à peu près dans les mêmes conditions.

Encore une victime des tramways!

Avant-hier, dans la soirée, M. Bigot, commissionnaire à la Croix-Verte, venait à che-

val en ville. En arrivant au bout du pont Cessari, au point où se trouve la bifurcation de la ligne des quais et de la ligne qui descend la place de la Bilange, l'animal a glissé sur les rails très multipliés en cet endroit et est tombé, entraînant son cavalier. M. Bigot, dans sa chute, s'est brisé un bras.

Le *Figaro* nous apprend la mort de M. Gustave Feillinger, un artiste qui tint avec succès, en province, l'emploi de première basse chantante. M. Feillinger était bien connu à Saumur.

Rentré à Paris, il y a trois ans, M. Gustave Feillinger s'était adonné au professorat du chant, et son enseignement avait fort bien réussi. Il est mort emporté par une maladie de quelques jours. Il laisse une veuve et trois enfants.

#### SERVICES EXCEPTIONNELS

Par décret, M. le docteur Fournier, maire de Tours (Indre-et-Loire), est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Membre du conseil municipal depuis 1882 (six ans), maire depuis 1884 (quatre ans), élu au conseil d'arrondissement depuis 1883 (cinq ans), président de la société philanthropique, médecin de onze sociétés de secours mutuels. Belle conduite dans les ambulances pendant la guerre de 1870-1871. Services exceptionnels rendus comme maire de Tours.

Quels hommes exceptionnels que ces démocrates! C'est pour eux que la valeur n'attend pas le nombre des années.

A ce propos, signalons aussi le décret nommant chevalier de la Légion d'honneur M. Meynie (Louis), maire de Marmande (Lot-et-Garonne).

Avocat, conseiller municipal depuis 1878, ancien adjoint. Services exceptionnels rendus comme maire de Marmande depuis 1885.

S'il suffit d'être conseiller municipal pendant dix ans, et maire pendant trois ans, pour décrocher la croix de la Légion d'honneur, il n'y aura jamais assez de roban rouge en France. Le siège serait plus long pour un soldat. Il est vrai qu'un soldat ne rend pas de services exceptionnels.

#### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1888.

#### NAISSANCES

Le 1<sup>er</sup>. — Didier-Louis Leques, ruelle du Petit-Pré.

Le 2. — Norbert-Léon Petit, rue Brault;

— Louise Oger, rue des Ecuries.

Le 3. — Yvonne-Marie Touret, rue Saint-Nicolas; — Achille Grapin, à l'Hospice.

Le 5. — Madeleine-Jean Guet, rue Duplessis-Morney.

Le 10. — Louis-Augustin Pelissier, Grand'Rue.

Le 11. — Jeanne-Mathilde Fressinet, à l'Hospice.

Le 14. — Maurice-Georges Métayer, rue Daillé; — Gabrielle-Charlotte Loyeau, rue de la Croix-Verte; — Thérèse-Lucie Martinet, rue des Capucins.

Le 18. — Comille-Etienne Cartier, Grand'Rue.

Le 20. — Yvonne-Augustine Gangneux, à l'Hospice.

Le 21. — André-Jules-Joseph Anselin, rue Fardeau.

Le 22. — Léonie-Célestine Buron, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Edouard-Stéphane Damoye, rue Beaurepaire.

Le 25. — Laurence-Emilie Guérin, rue de Lorraine.

Le 26. — Georgette-Alice Beugnard, rue de la Monnaie; — Anne-Renée Tremblay, rue de l'Abattoir.

Le 28. — Théophile Gasnier, place de l'Arche-Dorée; — Georges Pouzet, rue de Fenet; — Albert-André Jaouën, rue de la Croix-Verte.

Le 29. — Paul-Ernest-Raoul Pied, rue de l'Hôtel-Dieu.

#### MARIAGES

Le 9. — Louis-Alphonse-Siméon Landais, boulanger, de Varrains, a épousé Marie-Louise Roussel, tailleur, de Saumur; — Jean-Baptiste-Marc-Marie Desgranges, tailleur d'habits, a épousé Aimée-Mélanie Tortu, couturière, tous deux de Saumur.

Le 10. — Marie-Ernest Leullier, gen-

darm, de Monnaie (Indre-et-Loire), a épousé Noëline-Joséphine Beillard, sans profession, de Saumur.

Le 11. — Germain Aubin, employé de commerce, a épousé Victorine-Louise Malherbe, marchande, tous deux de Saumur; — Frédéric-Paul Dumas, employé de commerce, a épousé Marie-Louise-Anne Chevalier, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 16. — Alcide-Dufleue, mécanicien, a épousé Angèle Deblois, domestique, tous deux de Saumur.

Le 25. — Gaëtan-Camille Dupeux, comptable à la Société Générale, a épousé Marie-Adèle-Eugénie Menecier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Claude-Victor Vazeilles, chapelier, a épousé Marie-Louise Le Clainche, chapelière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 31. — Jacques Bruneau, jardinier (veuf), a épousé Marie-Rose Blond, cuisinière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup>. — Sidonie Mazelma, rentière, 70 ans, veuve Pierre Gas, rue de l'Echelle.

Le 2. — Pertine Fortin, rentière, 81 ans, veuve Joseph Vallet, rue Daillé.

Le 3. — Louis-Denis Guérin, propriétaire, 79 ans, rue Beaurepaire.

Le 5. — René Mauriceau, charpentier, 80 ans, à l'Hospice.

Le 6. — René-Louis-Jules Imbert, 40 mois, rue d'Orléans; — Louis Joseph Artique, 2 mois, quai de Limoges.

Le 7. — Pierre Piau, journalier, 47 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Charlotte-Juliette Joreau, 8 ans, rue Basse-Censier; — Geneviève-Charles-Elfride-Clotilde Johann, rentière, 55 ans, célibataire, à Notre-Dame des Ardilliers.

Le 9. — Désiré Epiard, perrayer, 70 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Charles Bodin, rentier, 70 ans, rue des Boires; — Pierre Housseau, tailleur, 72 ans, rue d'Orléans; — Marie-Louise Body, 2 mois, rue de Fenet.

Le 13. — Georges-Ernest Bouilleau, tailleur de pierres, 38 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 14. — Henriette Gautier, propriétaire, 79 ans, épouse Martin Daguin, route d'Angers.

Le 16. — Eugénie-Antoinette Fuetterer, propriétaire, 78 ans, veuve Auguste Le Breq, rue de Bordeaux.

Le 17. — Justine Séchet, couturière, 83 ans, veuve Pierre Choloux, rue de la Tonnelle.

Le 19. — Marie-Louise Lamoureux, 54 ans, épouse Jacques Brard, rue de Bordeaux.

Le 20. — Joseph-Constantin Ramotowski, ancien colonel, 76 ans, rue de Bordeaux.

Le 21. — René Malbois, ancien receveur des contributions indirectes, 69 ans, rue du Palais-de-Justice; — Thérèse-Lucie Martinet, 8 jours, rue des Capucins.

Le 22. — René-Edmond-Jean Levron, 4 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Gabriel Labroue, 12 ans, rue des Ecuries.

Le 25. — Marguerite Meigod, propriétaire, 76 ans, veuve Jacques Delhumeau, rue de Fenet; — Jean-Antoine-Dieudonné Salinié, chef de gare, 48 ans, rue Saint-Lazare.

Le 26. — Joseph Binet, rentier, 70 ans, place du Mouton.

Le 28. — Marguerite Pontout, domestique, 27 ans, célibataire, rue de la Croix-Verte.

Le 29. — Marie-Louise Halloward, 64 ans, veuve Sylvain Delomrais, rue de la Concorde.

#### AVIS A NOS LECTEURS

M. A. MERLET

Pédiatre Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, pour quelques jours seulement.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 août.

Le calme domine sans exclure la fermeté: 3 0/0, 83.40; 4 1/2 0/0, 105.35.

Marché très actif sur le Crédit Foncier. Son

action estampillée a été cotée 1,325, l'action non estampillée 1,420. Les diverses obligations foncières et communales ont toujours les faveurs de l'épargne qui trouve dans ces valeurs un des meilleurs placements.

Les Bons à lots Algériens sont l'objet d'un empressement presque sans précédent. Ces titres dont l'émission n'aura lieu que le 7 août font 16 francs de prime sur le marché. On sait d'ailleurs que les fonds seront employés en opérations statutaires du Crédit Foncier.

La Société Générale est bien tenue à 485. Les Dépôts et Comptes courants progressent à 602.50. La Banque d'Escompte se traite à 471.

La Banque de Paris et des Pays-Bas mettra en souscription publique le 10 août 112,000 obligations de la Compagnie française des Chemins de fer Argentins. Ces obligations remboursables à 500 fr. rapportent un intérêt annuel de 25 francs et sont émises à 452 50 (soit net 450). Elles jouissent de la garantie directe du gouvernement de la République Argentine et, de plus, pendant la période de construction, de la garantie de la compagnie de Fives-Lille.

Le succès obtenu par l'émission des obligations de Mendoza, laquelle a été plus de six fois couverte, est de bon augure pour la nouvelle émission.

Le Panama finit à 278.

Les Métaux s'avancent à 810.

La prospérité croissante de la Société des Ardoisières de la Forêt, à Combrée (Maine-et-Loire) s'explique par la supériorité universellement reconnue de ses produits qui ont obtenu à l'Exposition industrielle de la région de l'Ouest la plus haute récompense, la médaille d'or.

La compagnie Transatlantique est demandée à 516.50.

Les chiffres enregistrés de la mise en vente des actions Cornet Smelting Works dépassent déjà de près de 5,000 titres le quantum de prise ferme du syndicat de garantie. La situation est donc excellente et l'exécution des travaux désormais assurée.

Les actions et obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer conservent leurs meilleurs cours.

#### BOURSE DE PARIS

DU 3 AOUT 1888.

Rente 3 0/0, . . . . . 83 55

Rente 3 0/0 amortissable . . . . . 86 »

Rente 4 1/2 (nouveau) . . . . . 105 50

Obligations du Trésor. . . . . 512 50

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

#### LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 4 kilogr., 0 fr. 40

#### REPUBLIQUE ARGENTINE

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES CHEMINS DE FER ARGENTINS

112,000 Obligations hypothécaires de 500 fr.

Rapportant 25 francs d'intérêt annuel (Février-Août) et remboursables à 500 francs en 55 ans par tirages annuels, à partir du 1<sup>er</sup> Août 1891.

Coupons et remboursements à la BANQUE DE PARIS à Paris, Bruxelles, Genève et Amsterdam.

GARANTIES

1<sup>o</sup> Annuité de 4,625 francs en or, par kilomètre, payée par le Gouvernement de la République Argentine, pendant toute la durée de la concession, soit pour 650 kilomètres, une annuité totale de 3,006,250 fr. qui assure le service des 112,000 obligations;

2<sup>o</sup> Intérêt et amortissement des obligations payés pendant la durée des travaux par la Compagnie de Fives-Lille;

3<sup>o</sup> Première hypothèque sur le chemin de fer de San-Cristobal à Tucuman.

Prix d'émission: 452 fr. 50

sans, si on se libère à la répartition, à 450 fr.

OR (En souscrivant) . . . . . 25 »

PAR (A la répartition du 16 au 20 août) . . . . . 100 »

(Du 12 au 15 octobre) . . . . . 150 »

(Du 29 nov. au 1<sup>er</sup> décembre 1888) . . . . . 177 50

On souscrit: Vendredi 10 août 1888

et dès à présent par correspondance à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, et dans ses succursales de BRUXELLES, GENEVE et AMSTERDAM

Les titres seront inscrits à la cote officielle à Paris et à Bruxelles.

#### LIBRAIRIE

DU

MAGASIN PITTORESQUE

A Paris, 29, quai des Grands-Augustins.

Recommandé à MM. les Maîtres et Instituteurs comme Livres de prix.

Les Nouvelles Lectures de familles,

Un vol. gr. in-8<sup>o</sup>, près de 400 pages, plus de 200 gravures dues aux meilleurs artistes, 0,30 de haut sur 0,27 de large, cartonné, toile rouge, richement doré.

Prix, à Paris, exclusivement réservé à l'Instruction publique, correspondance directe: — 5 fr. 50.

PAUL GODERT, propriétaire-gérant.

CHEMIN VICINAL ORDINAIRE N° 8

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que, suivant deux actes passés le 27 juillet 1888, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, il a acheté, pour l'établissement de la nouvelle section dudit chemin, savoir :

1° De M. Jean Rousse, propriétaire, et de dame Elisabeth Sadoc, son épouse, demeurant commune de Brain, 6 ares 21 centiares de terrain, section A, n° 1666, près le bourg, moyennant 703 fr. 64 c.;

2° De M. Urbain-Pierre-Léandre Coultron, propriétaire, et de dame Marie-Anne Mabileau, son épouse, demeurant commune de Brain, 10 ares 60 centiares de terrain, près le bourg, n° 1659, section A, moyennant 1,204 fr. 48 c.;

Ces deux parcelles situées commune de Brain-sur-Allonnes.

La présente publication est faite en conformité de l'art. 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que tous intéressés puissent au besoin faire valoir leurs droits.

Brain-sur-Allonnes, 4 août 1888.

Le maire, Ch. BRUAS.

Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

Jugement de séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le deux août mil huit cent quatre-vingt huit.

A la requête de M<sup>me</sup> Armanca Matignon, épouse de M. François Fillocheau bis, avec lequel elle demeure à Savonnières, commune des Verchers; demanderesse, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André Popin; d'une part; Contre ledit sieur Fillocheau, son mari, défaillant, d'autre part; Il résulte:

Que la séparation de biens a été prononcée d'entre les époux Fillocheau au profit de la femme.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le trois août mil huit cent quatre-vingt huit.

ANDRÉ POPIN.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, n° 32. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE BELLE MAISON

Avec Cour et grand Jardin. A l'entrée du Pont-Foucharde, Occupée par M<sup>me</sup> JAVELLE et autres. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Terrefort, Commune de Bagnaux, Avec 2 hectares 20 ares 60 centiares de terre et vignes en plein rapport, y attenant. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur. Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poires de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

Etude de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

A LOUER LE CAFÉ DE LA GAÏTÉ

Avec établissement pour bal. Situé à Fontevault, route de Saumur, près les Roches.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> VERLET.

A LOUER PRÉSENTEMENT

PLUSIEURS MAISONS Avec ou sans Remise et Ecurie, Rue Beaurepaire, n° 47. S'adresser à M. MENARD.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florant, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de futailles fraîches vides à des prix avantageux.

A VENDRE avec garantie, une jument hale, 8 ans. On donnerait 8 jours à l'essai. S'adresser à M. BRUNET, rue de la Comédie.

QUINCAILLERIE ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Occasion : Bicycle 150 fr. Pulvérisateurs pour la vigne. Soufflets à vigne. Carton pour toitures. Pressoirs à fruits, à jus de viande.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner. Chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains, près Saumur. Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES. Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales. Hors concours depuis 1885. SE MÉFIER DES IMITATIONS. Exiger la signat. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette. Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE LE MOULIN A VENT De la Perruche

A Montsoreau, Dans une belle position, garni de deux paires de meules et tous accessoires en parfait état. Bâtimens d'habitation et de service, cave, cour, jardin et vigne. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser audit M<sup>e</sup> PASQUIER.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise). Avec la collaboration de M. le marquis DE CHÉVILLE, de M. Ch. de FRANÇOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATELAIN, CORREYON, etc., etc. Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau ADHÉRENTE & INVISIBLE Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles. Se défier des imitations et Contrefaçons. CH. FAY, inventeur. Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1876. 9, Rue de la Paix, PARIS.

CHEMINS DE FER GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Chât.-d-Loir, Noyan-Méon, Liniers-Bou., Versantes, Blou., Vivy, SAUMUR (Orl.), Nantilly (arr.), SAUMUR (État), Nantilly (départ.), Vivy, Blou., Vernantes, Liniers-Bou., Noyan-Méon, Chât.-d-Loir, Saumur, and Bordeaux.

Table of train schedules for the Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur, Paris, and various intermediate stops.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, including stations like Nantes, Angers, Saumur, Tours, and Paris.

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

Table of train schedules for the Saumur - Port-Boulet - Chinon line.

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line.

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table of train schedules for the Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line.

SAUMUR - BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur - Bourgueil line.

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES

Table of train schedules for the Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line.

SAUMUR - LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Saumur - La Flèche line.